

2018



# CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION AUX MÉTIERS DU SOCIAL

[www.erasme.fr](http://www.erasme.fr)

## DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE

Le Centre Régional de Formation aux Métiers du Social (CRFMS) géré par l'association ERASME prépare au « **Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé** » (DEES) et au « **Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur** » (DEME).

Il participe au réseau national des écoles de formation en éducation spécialisée des **CEMEA** et à l'association **UNAFORIS** qui réunit l'ensemble des établissements de formation en travail social de France.

Le CRFMS - ERASME est subventionné par le **Conseil Régional OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée**

Les formations du CRFMS visent à qualifier des professionnel.les capables d'intégrer à l'action éducative les dimensions d'environnement social, économique et culturel. Elles sont fondées sur le collectif, l'engagement et l'expérimentation.

Dans le cadre de programmes européens, la formation d'éducateur spécialisé prévoit pour tous les étudiant.es de première année en cursus complet de trois ans un **échange franco-allemand-hongrois** et des possibilités individuelles de **mobilité internationale** en seconde et troisième année (cursus complet et allégé).

Une convention conclue avec l'Université de Toulouse permet aux étudiant.es en cursus complet 3 ans de suivre un parcours aboutissant sur une **double certification : le DEES et une licence des Sciences de l'Education**.



## Rappel des procédures d'admission

L'inscription et le suivi des épreuves d'admission s'effectuent **exclusivement en ligne** pour notre centre de formation sur le site [www.erasme.fr](http://www.erasme.fr) à partir du **2 octobre 2017 jusqu'au 17 novembre 2017 (inclus)** pour la rentrée 2018. Chaque candidat.e inscrit.e suivra **en ligne, sur un espace Internet personnel**, l'évolution des étapes de son dossier d'admission (convocation aux épreuves, résultats...). Aucun courrier ou mail n'est adressé pour informer les candidat.es. **Les candidat.es résidant en Nouvelle Calédonie** s'inscrivent auprès de l'association **CEMEA Pwără Wäro** ([www.pwarawaro.nc](http://www.pwarawaro.nc) – tél : 471 471)

L'épreuve d'admissibilité (écrit) est organisée conjointement par les trois centres de formations d'éducateurs de la région toulousaine.

Le protocole est présenté dans le document commun du dossier d'inscription : « procédures d'admission ». **Des équivalences avec la première épreuve d'admissibilité (écrit) sont accordées à certains candidats.**

Les épreuves orales d'admission sont organisées par le CRFMS. Le protocole des épreuves est présenté dans ce document.

**Un accord existe avec l'institut Saint Simon de Toulouse permettant une double inscription avec une procédure allégée et un coût réduit.**

L'admission est déclarée à l'issue des résultats des épreuves d'admission en une ou deux phases, selon les situations.

## Le diplôme d'Etat peut se préparer dans le cadre de trois situations administratives différentes :

### Etudiant.es

Sont considéré.es comme « étudiant.es » toutes les personnes âgées de moins de 28 ans qui financent elles mêmes leur inscription et les frais de scolarité.

Elles doivent s'inscrire au régime Sécurité Sociale Etudiant pendant toute la durée de leur formation auprès d'une des Mutuelles étudiantes (LMDE ou VITTAVI). Le montant de la cotisation pour l'année scolaire 2017/18 était de : 217 €

Les élèves âgés de plus de 28 ans doivent souscrire une assurance volontaire.

### Demandeurs d'emploi

Les personnes en formation, bénéficiaires d'une allocation de formation attribuée par le Pôle emploi, relèvent du système de couvertures propres à ces statuts.

### Salarié.es

Sont salarié.es les personnes ayant un contrat avec un employeur ou bénéficiant d'un financement d'un fond d'assurance formation. Elles continuent à être rémunéré.es pendant leur formation et bénéficient donc du régime de Sécurité Sociale des salariés (CIF, Contrats spécifiques, ...).

## Les conditions administratives de formation

### Droits d'inscription et frais de scolarité

Droits d'inscription : 184 € pour toute inscription \*

Frais de scolarité prévisionnels :

338 € pour les étudiant.es (tarif 2017 non actualisé)  
710€ pour les salarié.es et les demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une allocation de formation (tarif 2017 non actualisé)

\*Les boursiers doivent s'acquitter de cette somme et seront remboursés ultérieurement par le Conseil Régional.

### Bourses et rémunérations

A titre d'information, les aides financières dont peuvent bénéficier les candidat.es sont les suivantes :

- \* Bourse d'étude du secteur social attribuée par le Conseil Régional OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée.
- \* Rémunération professionnelle dans le cadre de la réglementation en vigueur ou d'un CIF.
- \* Rémunération dans le cadre de droits Pôle emploi. Dans ce cas, les conventions doivent impérativement être établies et signées avant l'ouverture de la formation. Il convient de bien identifier vos droits et d'engager des démarches assez tôt pour respecter ces délais.

### Règlement intérieur et formalités administratives

L'inscription ne devient effective qu'après retour de l'ensemble des pièces administratives, des règlements financiers et de la signature du règlement intérieur du CRFMS.

### Assurances

Les personnes en formation sont couvertes au titre des accidents et de la responsabilité civile dans le cadre des activités de formations (y compris stages) par l'assurance du Centre de Formation (MAIF).

### Dossier de santé

A l'entrée en formation les étudiant.es devront fournir un certificat de non contagion.

## DEFINITION DU METIER EDUCATEUR SPECIALISE

« Extrait du référentiel professionnel du diplôme d'état d'éducateur spécialisé défini par l'arrêté de juin 2007 »

L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires.

Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel ou un territoire.

L'éducateur spécialisé est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

Pour ce faire, il établit une relation de confiance avec la personne ou le groupe accompagné et élabore son intervention en fonction de son histoire et de ses potentialités psychologiques, physiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

L'éducateur spécialisé a un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes professionnels le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer des projets personnalisés ou adaptés à des populations identifiées. Il est en mesure de participer à une coordination fonctionnelle dans une équipe et de contribuer à la formation professionnelle d'autres intervenants.

L'éducateur spécialisé développe une fonction de veille et d'expertise qui le conduit à être interlocuteur et force de propositions pour l'analyse des besoins et la définition des orientations des politiques sociales ou éducatives des institutions qui l'emploient. Il est en capacité de s'engager dans des dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels il travaille soient considérés dans leurs droits, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie.

## ORIENTATIONS ASSOCIATIVES DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le Centre Régional de Formation aux Métiers du Social (CRFMS), est géré par l'association E.R.A.S.M.E. (Elan Régional pour l'Action Solidaire et les Métiers de l'Education).

### Une histoire :

Il a été créé en 1959 par les C.E.M.E.A. qui en ont assuré la gestion jusqu'à 2004. Au fil des années, il a participé au mouvement de structuration des formations aux professions éducatives et sociales en Midi-Pyrénées. Après avoir formé des moniteurs de maisons d'enfants, il a obtenu les agréments pour les éducateurs spécialisés et les moniteurs éducateurs.

Il a participé à la création de formations pour les directeurs et cadres du social au sein desquelles il est toujours impliqué.

La composition de l'association et son activité conduisent le CRFMS à entretenir des relations fortes avec les structures employeurs. Afin de renforcer ces liens, des stages collectifs autour de projets sont co-construits avec les établissements professionnels.

Avec la volonté de prendre en compte les situations de risques et de souffrances psychosociales liées aux mutations et précarités sociales, le CRFMS, qui est engagé depuis plusieurs années dans une dynamique de coopération avec le centre hospitalier spécialisé Gérard Marchant de Toulouse, s'est installé en juin 2016 dans des locaux de formation de cet hôpital.

### Les valeurs associatives :

L'association E.R.A.S.M.E. promeut un modèle d'intervention sociale basé sur la participation des populations, la non-discrimination, l'économie solidaire afin que chacun puisse être "acteur selon ses moyens, bénéficiaire selon ses besoins".

Le projet du CRFMS, fondé sur les principes de l'éducation populaire, s'est inscrit dans les mouvements pédagogiques de l'éducation nouvelle. Il a été engagé dans l'action novatrice de la psychothérapie et de la pédagogie institutionnelles et s'est ouvert aux apports des différentes sciences humaines et sociales. Il reprend à son compte les recherches sur le genre et remet en cause le caractère discriminant et arbitraire des normes attribuées aux femmes et aux hommes. Il est fondé sur le respect de la personne dans ses droits et ses aspirations, sur l'égalité des femmes et des hommes, sur l'importance du milieu de vie et de la culture dans le développement humain, sur les idéaux de laïcité, de liberté, d'égalité et de justice.

## PRESENTATION DE LA FORMATION

**ATTENTION : Une réforme nationale des diplômes du travail social est actuellement en construction ; de nouveaux textes réglementaires devraient être publiés au début de l'année 2018 et applicables dès la rentrée de septembre 2018.**

Déjà, un arrêté en date du 27 mars 2017 précise que « *Les diplômes d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur technique spécialisé et de conseiller en économie sociale familiale obtenus à l'issue d'une formation entamée à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 seront classés au niveau 2 de la nomenclature des niveaux de formation* », c'est-à-dire au niveau licence.

Dans l'attente de cette réforme, nous vous présentons la formation telle qu'elle est actuellement organisée.

### 1) Le cadre réglementaire :

#### Formation en centre de formation : 1450 heures

Domaine de Compétences 1 : 450h  
*Accompagnement social et éducatif spécialisé*

Domaine de Compétences 2 : 500h  
*Conception et conduite de projet éducatif spécialisé*

Domaine de Compétences 3 : 250h  
*Communication professionnelle en travail social*

Domaine de Compétences 4 : 250h  
*Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles*

#### Formation en sites professionnels qualifiants : 2100 heures

#### Travail personnel : 1490 heures

**Durée totale de la formation sur trois ans : 5040 heures soit 180 crédits ECTS**

### 2) Principes d'organisation de la formation :

La formation d'éducateur spécialisé au CRFMS-ERASME s'appuie sur :

1. Une progression des apprentissages permettant d'identifier le cadre de son action, d'expérimenter des pratiques et de construire une position professionnelle.
2. La possibilité d'intégrer au semestre 3 des étudiant.es bénéficiant d'un parcours de formation allégé (voir les chapitres sur l'allègement et la dispense de formation).
3. Des dispositifs du suivi pédagogique.
4. Une **convention avec l'université** permettant aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans le cursus complet en trois ans de pouvoir préparer le diplôme d'état d'éducateur spécialisé et la **licence des sciences de l'éducation**.
5. La possibilité de vivre des expériences de **mobilité internationale collective** (échange franco-allemand-hongrois durant les semestres 1 et 2 pour tou.tes les étudiant.es inscrit.es dans le cursus complet) **ou individuelle** (stage professionnel n°5 ou 6). Le CRFMS est engagé dans des échanges réguliers d'étudiant.es et de formateur.trice.s et des projets avec des instituts universitaires de formation de travailleurs sociaux à Berlin, Budapest, Gironne, Barcelone...

### 3) Présentation des modules de formation :

Les contenus de la formation au CRFMS sont organisés en modules répartis sur 6 semestres ; ils sont structurés autour de quatre axes qui définissent notre conception du métier d'éducateur spécialisé et de l'intervention sociale :

**1) Devenir un acteur professionnel engagé** qui lutte contre les discriminations et œuvre au service des valeurs d'égalité, de liberté et de laïcité.

**2) Prioriser les pratiques coopératives**, les dimensions du collectif et de la solidarité comme fondement du vivre ensemble.

**3) Inscrire son action dans une démarche de développement social** visant à développer le pouvoir d'agir des usager.e.s.

**4) Se référer à une conception politique du Care** qui porte une attention effective à autrui et à son environnement, implique les institutions, les encadrant.es et les bénéficiaires, et qui priorise la parole et la compétence d'agir des professionnel.le.s du travail social ainsi que celles des destinataires.

### Semestre 1 :

Modules	DC	ECTS
M1 : Explorer et investir le cadre professionnel de l'éducateur – niveau 1	2	6
M2 : Acquérir des outils de communication à l'oral et à l'écrit	3	2
M3: Se préparer à la mobilité internationale et intégrer une approche interculturelle	3	2
M4: Découvrir le rôle des activités dans l'intervention éducative	2	3
M5 : Fonctionner en groupe et en vie collective	1	3
M6 : Intégrer les apports des sciences humaines à l'action éducative et sociale	1	5
M7 : Présenter et situer le secteur, l'institution et le service - niveau 1	4	5
M8 : UE de licence : découverte des sciences de l'éducation	1	4
<b>Total</b>		<b>30</b>

Séjour collectif d'une semaine à Budapest ou Berlin dans le cadre d'un échange avec des écoles en travail social.

### Semestre 2 :

Modules	DC	ECTS
M9 : Expérimenter des actions collectives socio-éducatives	2	8
M10: Explorer et investir le cadre professionnel de l'éducateur – niveau 2	2	5
M11: S'organiser en équipe – niveau 1	3	3
M12: Appréhender les interactions individu et social	1	9
M13: Appréhender les publics de l'éducation spécialisée	1	5
<b>Total</b>		<b>30</b>

Accueil une semaine à Toulouse d'un groupe d'étudiant.es allemand.es et hongrois.es en travail social.

### Semestre 3 :

Modules	DC	ECTS
M14: Travailler en équipe (niveau 2)	3	7
M15: Travailler en projet	2	8
M16: Se repérer et agir dans une organisation	3	4
M17: Favoriser l'expression et la participation	1	2
M18: Comprendre, gérer et prévenir les situations de violence	2	2
M19: Acquérir des repères pour travailler en partenariat et en réseaux - niveau 1	4	2
M20: Travailler avec les familles	1	2
M21: Appréhender des publics à besoins particuliers : option1 : jeunes relevant de la protection de l'enfance et publics sous-main de justice option 2 : personnes en situation de handicap	2	3
<b>Total</b>		<b>30</b>

**Semestre 4 :**

<b>Modules</b>	<b>DC</b>	<b>ECTS</b>
M22: Acquérir des références et des compétences pédagogiques	1	8
M23: Intégrer le genre dans le travail social	1	4
M24: Initier un travail d'élaboration professionnelle	2	5
M25: Travailler en partenariat et en réseaux - niveau 2	4	9
M26: Travailler en équipe - niveau 3	3	2
M27: Analyser des situations éducatives - niveau 1	2	2
<b>Total</b>		<b>30</b>

Les étudiant.es en cursus complet sur 3 ans sont inscrit.es dans la double certification DEES/licence des sciences de l'éducation. Ils suivent une UE de licence de 50 heures « démarches de recherche en sciences de l'éducation » en plus du programme de formation éducateur spécialisé.

**Semestre 5 :**

<b>Modules</b>	<b>DC</b>	<b>ECTS</b>
M28: Concevoir et conduire un projet éducatif spécialisé – niveau 1	2	6
M29: Situer sa pratique professionnelle	1	6
M30: Travailler en équipe – niveau 4	3	2
M31 : Approfondir un domaine de la conception et de la conduite de projet éducatif spécialisé Options proposées par les 3 centres de formation de Midi Pyrénées et UE licence Sciences éducation pour les étudiant.e.s préparant la licence	2	4
M32 : Approfondir un domaine de l'accompagnement social et éducatif spécialisé Options proposées par les 3 centres de formation de Midi Pyrénées	1	6
M33 : Approfondir un domaine des politiques sociales et des dynamiques institutionnelles Options proposées par les 3 centres de formation de Midi Pyrénées	4	4
M34: Analyser des situations éducatives – niveau 2	2	2
<b>Total</b>		<b>30</b>

**Semestre 6 :**

<b>Modules</b>	<b>DC</b>	<b>ECTS</b>
M35: option 1: Positionner et expliciter sa pratique professionnelle	2	5
M35: option 2: Positionner et expliciter sa pratique professionnelle (avec UE licence Sciences éducation pour les étudiant.e.s préparant la licence)	2	5
M36: Affirmer et argumenter un positionnement pédagogique et professionnel	1	8
M37: Se déterminer et se positionner dans les politiques sociales et les dynamiques institutionnelles	4	5
M38: Concevoir, conduire et rendre compte d'un projet éducatif spécialisé – niveau 2	2	5
M39: Travailler en partenariat et en réseaux - niveau 3	4	2
M40: Faire la synthèse de sa formation et la communiquer	3	5
<b>Total</b>		<b>30</b>



## 4) Evaluation et validation des modules et semestres de formation

Chaque module fait l'objet d'une évaluation et d'une validation spécifique. L'évaluation porte sur l'acquisition des compétences intermédiaires et l'implication de l'étudiant.e.

A la fin de chaque semestre, une évaluation globale est réalisée pour chaque étudiant.e. Si le semestre n'est pas validé dans sa totalité, les modules non validés font l'objet d'un travail supplémentaire demandé à l'étudiant au cours du semestre ou de l'année suivant ; ce travail est l'objet d'une nouvelle évaluation.

A la fin de chaque année de formation, une commission de validation statue sur le passage des étudiant.es dans le cycle annuel suivant. Cette commission réunit les formateur.trices référent.es des deux semestres de l'année concernée, les délégué.es de promotion et la direction du centre de formation.

Si, un.e étudiant.e ne réunit pas les conditions pour engager le cycle annuel suivant, le centre de formation lui propose un projet individualisé lui permettant de valider les modules non acquis et de renforcer les compétences partiellement acquises. Cette modalité d'évaluation à l'issue de chaque année vise à éviter le cumul de compétences non acquises.

## 5) Validation de la licence des Sciences de l'Education

Tous les étudiant.es suivant le cursus complet en trois ans sont inscrit.es à l'université par le CRFMS pour valider la licence des Sciences de l'Education. Une convention signée avec l'Université de Toulouse reconnaît par équivalence de programme et à l'obtention du DEES des unités d'enseignement de la licence. Il reste aux étudiant.es à suivre et valider quatre unités d'enseignement de la licence ; elles sont intégrées dans les 1450 heures de formation à l'exception d'une seule UE.

## 6) Dispositifs pédagogiques de suivi des étudiant.e.s

### Le groupe d'analyse de la pratique (GAP) – semestres 1 à 3 :

Il réunit un groupe d'une dizaine d'étudiant.es et est animé par un éducateur.trice spécialisé.e en exercice. Son but est de permettre un travail d'élucidation des pratiques et situations rencontrées par les étudiant.es sur les sites professionnels qualifiants. Il vise l'ajustement des représentations des étudiant.es sur le métier avec les réalités professionnelles vécues.

### Le groupe de suivi – semestres 1 à 3 :

Au rythme d'une séance par semaine au CRFMS, il regroupe une dizaine d'étudiant.es et est animé par un.e formateur.trice permanent.e. Il a pour objet de permettre un travail d'intégration des connaissances, d'appropriation des savoirs, en particulier dans l'articulation théorie-pratique. Les projets et les choix de terrain de stages pratiques se valident ici.

### Le groupe d'élaboration professionnelle – semestres 4 à 6 :

Ce dispositif vise à aider les étudiant.es dans l'appropriation des apports de la formation et dans l'élaboration d'un positionnement professionnel.

### Le conseil de promotion :

Aux trois dispositifs précédents centrés sur les processus d'apprentissage et sur le projet de l'étudiant.e, s'ajoute une autre instance collective : le conseil de promotion. Il a pour objet :

- le déroulement de la formation (contenus et méthodes de formation, supports pédagogiques, dispositifs d'évaluation, organisation de l'alternance, ...),
- le fonctionnement et la dynamique du collectif en formation (règles de fonctionnement de la promotion, systèmes d'entraide pour faciliter les acquisitions, ...),
- les interactions formateur.trice.s / personnes en formation,
- la participation de la promotion à des projets spécifiques.

Cette instance réunit régulièrement l'ensemble d'une promotion et deux formateur.trice.s référents. Au-delà de son objet, cette instance sert de travaux pratiques pour l'apprentissage du travail en équipe et l'acquisition de compétences du DC3.

# ALLEGEMENT ET DISPENSE DE FORMATION AU CRFMS

**ATTENTION : Les allègements de formation et les dispenses de certification permis par la réglementation actuelle sont susceptibles d'être modifiés dans la nouvelle réglementation qui sera applicable à la rentrée 2018.**

## 1) Allègement de formation

Des allègements et des dispenses de formation théorique ou pratique peuvent être accordés en référence aux textes réglementaires (arrêté du 20 juin 2007).

### 1) Vous êtes titulaire d'un des diplômes suivants :

- un des deux diplômes professionnels de niveau 4 du travail social : DE TISF, DEME ou CAFME,
- du DE AMP ou DE AVS et avez exercé 5 ans dans l'emploi correspondant à l'un de ces deux diplômes,
- un diplôme équivalent à BAC+2 à visée professionnelle dans les domaines de l'éducation, l'animation, le travail social (DUT carrières sociales, Deust animation...),
- une licence ou un MASTER 1 en sciences humaines ou sociales (sciences de l'éducation, psychologie, sociologie) ou une licence professionnelle dans les domaines de l'éducation, l'animation, le travail social,
- un MASTER 2 quelque soit la spécialité,
- du DE infirmier ou du DE de puéricultrice,

Vous pouvez bénéficier d'un allègement de formation. **Votre demande d'allègement doit être effectuée lors de votre inscription en ligne et elle vous sera automatiquement accordée** au titre d'un des diplômes mentionnés ci-dessus.

Cet allègement vous fera démarrer la formation au semestre 3 (seconde année) ce qui vous permettra d'effectuer la formation en deux ans. Vous devrez cependant passer l'ensemble des épreuves de certification. La progression des apprentissages sur les six semestres de formation prend en compte les parcours des étudiants bénéficiant de l'allègement de la première année.

**2) Vous êtes titulaire d'un autre diplôme d'enseignement supérieur** validé et équivalent à un BAC+2 minimum et vous estimez, qu'au regard de votre parcours personnel et de vos expériences professionnelles, vous pouvez prétendre bénéficier d'un allègement de formation. Dans ce cas, vous devez **nous demander, par écrit, un dossier de demande d'allègement à compléter.**

Votre dossier sera étudié par la direction pédagogique du Centre de formation.

## 2) Dispense de formation

### Extraits de l'arrêté du 20 juin 2007, titre I :

**Art. 8 :** Le tableau figurant à l'annexe IV du présent arrêté et repris ci-dessous précise, pour les titulaires des diplômes qui y sont mentionnés, d'une part, les dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification afférentes dont ils bénéficient et, d'autre part, les allègements de formation dont ils peuvent bénéficier.

Diplôme détenu par le candidat Domaines de formation	DE Assistant de service Social	Diplôme de Conseiller en économie sociale et familiale	DE d'éducateur de jeunes enfants	DE d'éducateur technique spécialisé	DEFA ou DE JEPS
DF 1	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
DF 2	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
DF 3	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
DF 4	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant. Par contre, **l'allègement du domaine de formation ne dispense pas de l'épreuve** lors de la certification. L'allègement de formation doit donc faire l'objet d'une demande par le candidat.

**Art. 10 –** Les titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur justifiant, à compter du début de leur formation à ce diplôme, d'un ou plusieurs contrats de travail à un poste éducatif, d'une durée totale cumulée d'au moins deux ans sont dispensés du domaine de formation 1 « accompagnement social et éducatif spécialisé » et des premières parties des domaines de formation 2, 3 et 4 dénommées « participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé », « travail en équipe pluriprofessionnelle » et « implication dans les dynamiques institutionnelles » ainsi que des épreuves de certification s'y rapportant. Ils intègrent la formation à la fin du semestre 3 et bénéficie d'allègement de modules sur les semestres 4, 5 et 6.



## EPREUVES ORALES D'ADMISSION DU CRFMS

Les candidat.es admis.es à de l'épreuve d'admissibilité et les candidat.es dispensé.es de celle-ci ou bénéficiant d'une équivalence\* sont convoqué.es par le Centre de Formation pour passer les épreuves orales d'admission.

Il s'agit d'examiner les candidat.es dans trois investigations et, à l'issue d'une synthèse, de les classer en fonction de la note générale obtenue.

Le jury est composé de professionnel.les du secteur social et médico-social et de formateur.trices.

\* Candidat.es titulaires de la licence des sciences de l'éducation de l'université de Toulouse Jean Jaurès, ou ayant réussi cette épreuve d'admissibilité en 2018 avec une autre école du réseau national UNAFORIS proposant l'admissibilité commune (voir document « procédures d'admission »).

### **Ces épreuves orales d'admission comprennent :**

- **Un entretien psychologique** avec un psychologue (durée : 20 mn)

Objectifs :

- Evaluer les capacités personnelles à entrer en formation à travers l'équilibre psychoaffectif.
- Repérer d'éventuelles contre-indications psychologiques à assumer des responsabilités socioéducatives.

Cette épreuve est notée sur 20.

- **Un entretien de positionnement par rapport au métier et au projet de formation du CRFMS** (durée : 20 mn)

Analyse par le candidat de ses expériences sociales et/ou éducatives et de ses représentations professionnelles qui fondent sa demande d'entrée en formation.

Objectifs :

- Vérifier que le-la candidat.e a déjà montré une capacité à s'engager dans des projets collectifs et à réaliser des actions,
- S'assurer d'une capacité et d'un intérêt à recourir à l'analyse pour agir,
- S'assurer d'une capacité de réflexion et d'appréhension positive les situations complexes et imprévisibles,
- S'assurer qu'il n'existe pas d'antagonisme entre les représentations que se fait le-la candidat.e de la formation et le projet et les méthodes pédagogiques du CRFMS.

Cette épreuve est notée sur 20.

- **Une situation de groupe** (durée : 3/4 heure)

Réalisation d'une activité en groupe

Objectifs :

Mesurer :

- Le mode d'implication et le positionnement dans un collectif,
- Les capacités de communication et de coopération dans un travail de groupe,
- Les capacités d'analyse des interactions et de distanciation.

Cette épreuve est animée par deux personnes (formateur.trices ou professionnel.les). Elle est notée sur 20

### **Résultats :**

Une réunion de synthèse des jurys permet d'enregistrer les résultats de chaque épreuve. Les jurys d'admission proposent une note globale par candidat.e.

Une commission de l'école se réunit à l'issue de l'ensemble des épreuves d'admission ; elle valide les résultats et classe les candidat.es par ordre décroissant. En cas d'égalité sur une note, des critères de classement sont appliqués :

- 1 - meilleure note en entretien professionnel,
- 2 - meilleure note à l'épreuve de groupe,
- 3 - meilleure note en entretien psychologique.

Pour les candidat.e.s admis.e.s, une place dans notre formation leur est réservée jusqu'au **13 mai 2018**, date limite de confirmation de leur inscription. Si leur inscription n'est pas confirmée au plus tard le 13 mai 2018, la place qui leur était réservée sera proposée à un.e autre candidat.e inscrit.e sur la liste des admissibles.

Les candidat.es admis.es doivent participer aux **journées de préentrée programmées les 7 et 8 juin 2018**, transmettre les documents administratifs demandés et régler les frais d'inscription et de scolarité pour que leur inscription en formation soit effective.

Les candidat.es admis.es qui ont fait une demande de financement dans le cadre d'un congé individuel de formation peuvent, s'ils n'ont pas obtenu ce financement au moment de la confirmation d'inscription, garder le bénéfice de l'admission un an, sous condition de justifier d'une demande de financement de formation en cours.